

Délibération DEL-CC-2025-232

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (54) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOUNG

Pouvoirs (9) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (21) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

SANTE PUBLIQUE

Centre public de santé porté par le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres : renouvellement et renforcement du soutien financier pour 2026 et 2027

Vu l'article L.1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux aides financières facultatives ;

Vu le Contrat Local de Santé du Bocage Bressuirais 2024-2028 adopté par délibération n°2024-187 du Conseil communautaire du 5 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°2023-146 du Conseil communautaire du 3 octobre 2023 accordant une aide financière de 15 000 € par an pendant 2 ans pour la location de bâtiments modulaires nécessaires à l'ouverture du CPDS sur le site de Faye-l'Abbesse ;

Considérant le bilan d'activité du CPDS qui fait état d'une augmentation de 22 % de la fréquentation depuis son ouverture ;

Considérant cette dynamique positive qui confirme la pertinence du projet et nécessite une extension des locaux pour répondre à la demande croissante ;

Considérant la volonté de l'Agglo2B de poursuivre et renforcer son engagement en faveur de l'accès aux soins et de l'attractivité médicale du territoire.

Il est proposé de prolonger le soutien financier pour deux années supplémentaires (2026 et 2027), dans le cadre de la pérennisation du Centre Public de Santé (CPDS) sur le site de Faye-l'Abbesse.

Depuis son ouverture, le Centre Public de Santé (CPDS) a démontré son utilité et son efficacité en matière d'accès aux soins sur le territoire du Bocage Bressuirais.

Le bilan d'activité fait état d'une augmentation globale de 22 % de la fréquentation, traduisant une montée en charge significative et une réponse adaptée aux besoins de la population.

Cette dynamique confirme la pertinence du projet porté par le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et soutenu par l'Agglo2B.

Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du Contrat Local de Santé 2024-2028, notamment en matière de lutte contre la désertification médicale et de renforcement de l'offre de soins de proximité.

Afin de répondre à cette demande croissante, une extension des locaux est aujourd'hui nécessaire. Elle permettra d'améliorer les conditions d'accueil, de renforcer les capacités de prise en charge et de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et l'accueil à venir de médecins juniors.

Dans ce contexte, il est proposé de prolonger le soutien financier apporté par la collectivité pour deux années supplémentaires (2026 et 2027) et de l'augmenter à hauteur de 20 000 € par an, incluant une aide complémentaire de 5 000 € destinée à accompagner l'extension des locaux et le développement de l'activité.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver l'attribution de l'aide financière pour le CPDS selon les modalités définies ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget principal de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **19 DEC. 2025**
Notifié ou publié le **19 DEC. 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

